

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

10 MARS 2010

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 10 MARS 2010, à 17 h 00 (5 h 00 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
Monsieur Yvon Gingras , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Madame Mireille Bourque , agente de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

03-10-096A

Ouverture de la séance à 17 h, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Arnaud Warolin.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

03-10-097A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2010.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2010 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

03-10-098A **Avenir de l'agriculture au Témiscamingue.
(Rapport d'activités de la Coalition).**

Le préfet de la MRC et des membres de la Coalition rencontrent le ministre M. Robert Dutil vendredi le 12 mars, en remplacement de M. Claude Béchar, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

La MRC a reçu une première facture de la firme CBOD au montant de 24 619,74 \$ payé 50/50 par la MRC et la SDT. La part de la MRC est financée par le Fonds recherche et développement du Pacte rural 2010.

03-10-099A **Projet de centre de valorisation des matières résiduelles de la
MRC de Témiscamingue.**

Le Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a confirmé à la MRC de Témiscamingue le 26 février 2010 un prêt d'un montant maximal de 3 258 873 \$ à un taux d'intérêt avantageux combiné à une subvention maximale de 325 887 \$ pour le projet de valorisation des matières résiduelles de la MRCT.

GENIVAR a présenté au comité CAGE un échéancier global de réalisation du projet de centre de valorisation des matières résiduelles ainsi que les honoraires professionnels rattachés. Ces informations seront présentées au conseil des maires du 17 mars.

03-10-100A **Dossiers forêt.**

- Le MRNF et Rexforest ont investi 9 M\$ en 2009 dans l'unité de gestion du Témiscamingue pour différents travaux en forêt publique. L'année 2010 est en préparation;
- Fermeture en 2010 de la pépinière La Loutre à Laverlochère appartenant aux Serres de Guyenne (50 emplois);
- Projet d'engagement d'un ingénieur forestier à la MRC pour une période de 3 mois pour la réalisation d'un plan d'affaires dans le cadre du projet Forêt De Chez Nous, dans la perspective du nouveau régime forestier et lié à l'industrie;
- Tembec est toujours en discussion concernant la diminution du coût de la fibre de 10 \$/m³;
- La MRC a reçu une mise en demeure concernant l'entretien de ponts et ponceaux dans la Zec Kipawa (Procédure et adjudication du contrat).

Signature de la charte pour la Coalition BOIS-Québec.

Considérant que la MRC de Témiscamingue poursuit des objectifs communs avec la Coalition BOIS-Québec;

03-10-101A

Considérant que le contenu de la charte est en accord avec nos valeurs et nos ambitions à l'égard de l'utilisation du bois;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a déjà donné son appui par résolution à la Coalition BOIS-Québec;

Considérant que l'économie du Témiscamingue est basée sur les ressources naturelles, forestières et agricoles en particulier;

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier – directeur général de la MRC de Témiscamingue à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue la charte de la Coalition BOIS-Québec.

03-10-102A

Programme Emploi d'été Canada (EÉC) 2010 de la MRC de Témiscamingue.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la présentation de 2 projets pendant 8 semaines à la MRC de Témiscamingue au programme Emploi d'été Canada 2010 comme suit :

- Inspecteur en bâtiment, technicien en génie civil, architecte :

Tâches et responsabilités :

Procéder à l'inspection d'immeubles commerciaux ou industriels. Offrir un soutien technique à nos inspecteurs permanents dans leur apprentissage pour inspection commerciale.

Exigences :

- Professionnel, collégial ou universitaire (mécanique du bâtiment, architecture, génie civil ou domaine connexe);
- Entregent, bon communicateur;
- Autonome, responsable et dynamique;
- Avoir son permis de conduire, classe 5.

- Poste d'analyste/programmeur informatique :

Tâches et responsabilités :

- Analyser et recommander une structure réseautique à l'Écocentre;
- Implanter la structure réseautique sur approbation;
- Analyser et recommander une solution en téléphonie IP pour le réseau municipal.

Exigences :

- Collégial ou universitaire en informatique;
- Connaissance en structure réseautique ou en système d'informations;
- Habilité générale en planification;
- Innovateur, autonome et sens des responsabilités.

Coût des 2 projets pour la MRCT : 2 660 \$

03-10-103A

Certificat de conformité

Approbation du règlement n° 583 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » de la ville de Témiscaming (règlement adopté le 9 février 2010).

Considérant les articles 145.31 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut adopter un règlement sur les usages conditionnels. Cette modification est assujettie au 4^e alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté.

Considérant que la ville de Témiscaming désire adopter un règlement sur les usages conditionnels visant à permettre que des projets énergétiques (acceptables pour la population et compatibles avec le milieu) soient implantés à la suite d'une évaluation et sans qu'il soit nécessaire de modifier le règlement de zonage.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver l'adoption par la ville de Témiscaming de son règlement n° 583 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » (règlement adopté le 9 février 2010).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire RCI

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la ville de Témiscaming est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de n° 583 soumis par la ville de Témiscaming ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Après analyse, le règlement n° 583 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 9 février 2010

Date de réception à la MRC : 23 février 2010

Commandite de 100 \$ de la MRCT à la Maison des jeunes du Témiscamingue pour reproduire sur un panneau coroplast l'édifice de la MRCT lors du Gala jeunesse prévu à Lorrainville le 28 mai 2010.

03-10-104A

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le montant de 100 \$ à la Maison des jeunes du Témiscamingue afin de reproduire l'édifice de la MRC sur un panneau coroplast lors du Gala jeunesse Desjardins 2010 qui aura lieu à Lorrainville le 28 mai 2010. Ce montant provient du Fonds d'aide aux organismes de la MRCT, année 2010.

03-10-105A

Financement 2010 du Carrefour Jeunesse-Emploi au montant de 3 000 \$ pour assurer le maintien de l'agent de migration Place aux jeunes Desjardins.

Mise en situation

Le Témiscamingue bénéficie depuis décembre 2002 d'un poste d'agent de migration en milieu rural dont le mandat premier est de contrer l'exode des jeunes vers les centres urbains. L'agent de migration est complémentaire au projet Place aux jeunes qui existe depuis maintenant 17 ans au Témiscamingue et dont l'objectif est de favoriser le retour des jeunes en région.

Le financement de base pour le maintien de l'agent de migration Place aux jeunes Desjardins du Témiscamingue est insuffisant pour assurer le salaire, la réalisation des différentes activités ainsi que les besoins matériels. Depuis sa création, la MRC de Témiscamingue contribue annuellement au maintien en place de l'agent de migration. La demande de financement est d'un montant de 3 000 \$ pour l'année 2010.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De contribuer au financement de l'agent de migration Place aux jeunes Desjardins au montant de 3 000 \$ pour l'année 2010 à même le Fonds d'aide aux organismes de la MRCT.

La MRC reconnaît la pertinence et le bien-fondé du projet pour contrer l'exode des jeunes.

03-10-106A

Aide financière au Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue au montant de 1 000 \$ pour l'organisation d'un rassemblement jeunesse à Val-d'Or les 4, 5 et 6 juin 2010 concernant l'engagement citoyen et la réflexion quant aux défis liés au développement de la région.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser une somme de 1 000 \$ au Forum jeunesse 2010 provenant du Fonds d'aide aux organismes de la MRCT.

Appui au projet de réfection de route à l'intérieur du Parc Aiguebelle.

03-10-107A

Attendu que le Parc d'Aiguebelle a acquis son statut et se classe de niveau national depuis 25 ans;

Attendu que ses gestionnaires et partenaires ont su relever de nombreux défis et faire des investissements majeurs pour préserver, améliorer et développer ce joyau;

Attendu que le Parc est un outil et un moteur de la diversification économique important pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu qu'il est impératif de poursuivre les interventions qui maintiendront et augmenteront les retombées touristiques, d'éducation, environnementales et même artistiques par le biais des activités offertes au Parc;

Attendu que les caractéristiques et la qualité des réseaux d'accès au Parc et des infrastructures de circulation à l'intérieur sont déterminantes quant à la popularité et la fréquentation de ce site;

Attendu que les routes d'accès au Parc, tant au nord qu'au sud, sont de classe « collectrice » et que la route 1 qui traverse le Parc les relie;

Attendu que la route 1 est aussi utilisée par des automobilistes provenant de la route 117 se dirigeant vers le nord pour rejoindre les routes 111 ou 101 et inversement;

Attendu que dans le secteur Nord, l'amélioration de la route 14 qui conduit au poste d'accueil, va de pair avec l'amélioration de la route 1;

En conséquence,

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la démarche de la Table de concertation du Parc national d'Aiguebelle et de tous les intervenants qui demandent la réfection et le pavage des routes 1 et 14 à l'intérieur du Parc national d'Aiguebelle;
- ❖ De demander au ministre des Transports du Québec d'être partenaire dans ce dossier et d'y consentir les investissements requis afin de permettre la réalisation rapide de la réfection et du pavage des routes 1 et 14.

03-10-108A

Service d'évaluation.

Le CA prend acte du rapport d'activités au service d'évaluation, pour la période du 15 septembre 2009 au 15 février 2010 de même que les statistiques de visites du site Web de la MRCT.

03-10-109A

Suivi des projets et autres dossiers (Information).

- Mise en valeur du potentiel hydroélectrique au Témiscamingue;
- Suivi au projet d'élaboration d'une politique familiale en commun Municipalités locales/MRCT;

- Prochain GAMME : 27 mars 2010, de 9 h 00 à 15 h 00 à la salle du centenaire du Polydium de Notre-Dame-du-Nord sur les enjeux de développement pour la MRC de Témiscamingue, animé par M. Denis Moffet, directeur régional au MAMROT;
- Pacte rural 2007-2014 – Projets 2009 et perspectives 2010 :

Le CA a fait un survol de tous les projets déposés au Pacte rural 2010, des sommes disponibles ainsi que de la proposition d'une démarche plus structurée d'analyse des projets du Pacte rural. Des recommandations seront soumises au conseil des maires.
- Avenir des services judiciaires au Témiscamingue le mémoire du 24 mai 2004 est en révision, selon les besoins du milieu (Ex. : obtenir un juge résident de la Cour du Québec au Témiscamingue);
- Prochain CA : 14 avril 2010.

03-10-110A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 19 h 30.

(Original signé)

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

